



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



PARLIAMENT
OF KENYA

Séminaire régional

Les parlements africains au service de l'action climatique : réduire les émissions de méthane, promouvoir le développement

**Nairobi, Kenya
15-16 mai 2026**

Document final

Nous, parlementaires et représentants parlementaires de pays africains, réunis à Nairobi (Kenya) les 15 et 16 mai 2026 à l'occasion du séminaire régional sur l'action climatique et la réduction des émissions de méthane, organisé par le Parlement du Kenya et l'Union interparlementaire (UIP) en collaboration avec Climate Parliament, le Forum de la vulnérabilité climatique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, l'Institut international de recherches sur l'élevage, le Centre international de recherche en agroforesterie et le Stockholm Environment Institute,

reconnaissant que les changements climatiques affectent déjà gravement les pays d'Afrique, avec des effets sur les moyens de subsistance, les modes de vie, les systèmes alimentaires, la santé et le développement économique, les groupes vulnérables étant les plus durement touchés, et que ces défis exigent de toute urgence des réponses concertées et adaptées aux différents contextes,

notant que le méthane est un puissant gaz à effet de serre ayant un impact important sur le réchauffement à court terme, et que les émissions provenant des secteurs de l'agriculture, des déchets et de l'énergie contribuent aux changements climatiques tout en affectant la qualité de l'air et la santé publique,

notant également que la réduction des émissions de méthane peut avoir des retombées bénéfiques à court terme pour le climat tout en favorisant l'amélioration de la santé publique et la création de perspectives économiques,

prenant acte des cadres et initiatives internationaux existants, notamment l'Accord de Paris et le Pacte mondial sur le méthane, dont les objectifs sont de limiter l'augmentation de la

température mondiale et de réduire les émissions de méthane, en tant que références utiles pour éclairer les discussions et les priorités nationales,

soulignant la diversité des contextes nationaux en Afrique, notamment les différences en matière de profils d'émissions, de priorités de développement et de capacités institutionnelles, et, de ce fait, l'importance d'adapter les approches à ces divers contextes,

nous félicitant de l'échange d'expériences et de pratiques entre les parlements au cours du séminaire, notamment en ce qui concerne le rôle de la législation, du contrôle budgétaire et de l'engagement parlementaire pour promouvoir l'action climatique et la réduction des émissions de méthane, et *notant* l'intérêt croissant pour un renforcement de l'engagement parlementaire dans ces domaines,

reconnaissant que les émissions de méthane constituent un enjeu mondial appelant une réponse collective, et *encourageant* tous les pays, en fonction de leur situation et de leurs priorités de développement, à examiner les possibilités de réduire ces émissions dans le cadre de leur action en faveur du climat et du développement durable,

soulignant l'importance de s'attaquer aux émissions de méthane dans les secteurs clés examinés au cours du séminaire, notamment l'agriculture, la gestion des déchets et les systèmes énergétiques, d'une manière qui favorise également la sécurité alimentaire, l'accès aux services et le développement durable,

soulignant également l'importance de veiller à ce que les efforts visant à réduire les émissions de méthane en Afrique favorisent la sécurité alimentaire, la résilience des moyens de subsistance et le développement durable, tout en reconnaissant les opportunités que les mesures de réduction des émissions de méthane peuvent offrir en matière d'innovation, d'amélioration de la productivité, de résilience et d'approches de développement durable adaptées aux réalités locales,

mettant en avant la contribution que peuvent apporter les parlements nationaux et les organes parlementaires à l'échelle du continent en :

- promouvant l'élaboration de politiques éclairées et inclusives en matière d'action climatique et de réduction des émissions de méthane,
- soutenant la mise en place de cadres juridiques et réglementaires favorables,
- participant aux processus budgétaires, y compris à travers l'approbation des budgets et le contrôle des dépenses publiques,
- contrôlant l'action des gouvernements,
- facilitant le dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés par la réduction des émissions de méthane, y compris au niveau local,
- favorisant des investissements adéquats dans les systèmes statistiques nationaux afin de produire des données de haute qualité, actualisées, fiables et, lorsque cela est pertinent, ventilées,
- promouvant l'apprentissage continu et la prise de décision fondée sur des éléments probants, notamment grâce aux données scientifiques et à la coopération avec les ministères concernés, les milieux universitaires, la société civile et d'autres parties prenantes, ainsi qu'au moyen de publications et de supports de connaissances conçus pour les parlementaires,

nous engageons à :

1. *encourager* la poursuite de la collaboration, de la coopération et du partage des connaissances entre les parlements africains, notamment au moyen de plateformes régionales et de réseaux parlementaires, dans le prolongement des discussions engagées lors du séminaire ;
2. *appeler* à un dialogue renforcé entre les parlements, les gouvernements et les institutions régionales d'Afrique pour faire entendre une voix africaine forte et unie dans les négociations internationales relatives au climat et au méthane, afin que les cadres internationaux, les mécanismes de financement et les approches stratégiques tiennent pleinement compte des priorités de développement de l'Afrique, de ses besoins en matière de sécurité alimentaire et de ses réalités nationales ;
3. *mettre en avant* l'importance de la coopération et de la solidarité interparlementaires à l'échelle mondiale face aux changements climatiques et aux émissions de méthane, afin de favoriser le partage de connaissances, de renforcer les cadres d'action, de réduire les émissions et d'atténuer les effets sur les populations les plus vulnérables ;
4. *insister* sur le fait que les efforts déployés par l'Afrique pour réduire les émissions de méthane présentent des retombées positives tant en matière d'adaptation que d'atténuation et nécessitent un financement de l'action climatique adéquat, prévisible et accessible de la part des pays développés, et à *appeler* à la réalisation de l'objectif pour le financement de l'action climatique fixé à la COP29 ainsi qu'à la mise en œuvre du fonds pour les pertes et préjudices ;
5. *souligner* l'importance de l'accès des parlements à des données fiables, à une expertise technique et à des possibilités de renforcement des capacités afin de pouvoir prendre des décisions basées sur des éléments probants, ainsi que du transfert rapide de technologies abordables et adaptées aux réalités locales, notamment les systèmes d'élevage à faibles émissions, le biogaz, les solutions de valorisation énergétique des déchets et les outils de mesure des émissions de méthane ;
6. *affirmer* que les politiques et mesures destinées à réduire les émissions de méthane ne doivent pas compromettre le développement durable ni les efforts visant à éliminer la pauvreté ;
7. *réaffirmer* notre volonté de poursuivre l'engagement et la coopération sur les questions climatiques et la réduction des émissions de méthane dans le cadre de l'UIP, notamment à travers de futurs échanges régionaux et événements mondiaux, tels que la Réunion parlementaire annuelle organisée à l'occasion des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que de participer à des activités nationales et régionales de renforcement des capacités en collaboration avec l'UIP et d'autres partenaires et parties prenantes.

Nous adressons par ailleurs nos chaleureux remerciements au Parlement du Kenya pour avoir facilité l'organisation et assuré le succès de ce séminaire régional.